

ROUYN-NORANDA  
QUATRE  
SAISONS  
2022 DE LA 2023  
PARTICIPATION

# QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES EN PARTICIPATION PUBLIQUE ?

Document préparé par

**VOTEPOUR.CA** pour



#RouynNoranda

[rouyn-noranda.ca/consultations](https://rouyn-noranda.ca/consultations)

## Diffuser une information complète, vulgarisée et adaptée

- Rendre facilement accessible l'information sur le site de la ville ou sur une page dédiée au projet.
- Garantir des délais raisonnables pour prendre connaissance des informations avant de participer.
- Offrir une information vulgarisée et adaptée aux citoyens les plus impactés par l'objet de consultation.
- Communiquer les impacts anticipés des projets ou des interventions soumis à la consultation des citoyens.
- Utiliser une variété de moyens susceptibles d'atteindre les citoyens et de les interpeller.

## Assurer la transparence du processus décisionnel

- Faire connaître toutes les étapes de la prise de décision.
- Communiquer les façons qu'ont les citoyens de participer et d'obtenir l'information désirée, dans des délais raisonnables.
- Présenter les impacts prévisibles des projets et interventions pour lesquels on sollicite la participation du public.
- Faire connaître les résultats des activités de consultation, mais aussi du processus de décision. Il est important d'expliquer les décisions prises et les justifications retenues.

## Une communication claire, simple et transparente

*« On se rend compte que l'information devient absolument importante. Quand on fait des exercices de consultations publiques, que ce soient des activités de co-construction, de concertation ou de consultations traditionnelles, il faut vraiment s'assurer que tout le monde parle de la même chose. »*

Dominique Ollivier, présidente de l'Office de consultation publique de Montréal à propos de l'importance d'une compréhension partagée des projets.

## Déployer des mécanismes de participation diversifiés et adaptés aux clientèles et à la diversité des points de vue possibles

- Les mécanismes de participation doivent être adaptés aux types de participation et de participants recherchés.
- Choisir des activités, outils et lieux accessibles : handicap et limitations fonctionnelles.
- Intégrer des notions d'inclusion : littératie, diversité culturelle.
- Utiliser des mécanismes et des outils permettant d'identifier et de gérer les conflits de personnalités, de pouvoir et d'intérêts.

## Mettre en place un mécanisme de rétroaction et d'évaluation à l'issue du processus

- Formuler et communiquer les résultats des activités aux participants.
- Communiquer les justifications des décisions.
- Offrir des délais raisonnables.
- Offrir aux participants une évaluation des actions de consultation.

## Des mécanismes adaptés aux citoyens

*« À priori, il n'y a aucun outil qui devrait être abandonné ou disqualifié. Il n'y a pas un outil qui permet de dire définitivement que c'est la fin de l'histoire. La diversité des approches permet d'entendre différentes personnes qui vont s'exprimer de différentes manières. »*

Marie-Ève Maillée, professeure associée au Centre de recherche interdisciplinaire sur le bien-être, la santé, la société et l'environnement.

## Consulter les citoyens en amont de la prise de décision et leur attribuer une réelle capacité à influencer

- Une consultation qui porte sur un projet trop défini est nuisible à son acceptabilité. Consulter davantage en amont des projets, sur des exercices de vision et de grandes orientations (visions stratégiques, politiques publiques, plans d'urbanisme) favorise une meilleure acceptabilité sociale.
- Au moment de planifier une démarche de participation, bien identifier tous les publics impactés par le projet ou l'intervention proposée pour identifier les meilleures façons de les rejoindre.
- Offrir des occasions de participation avant la prise de décision et l'application des contraintes réglementaires.
- Faire la démonstration que les points de vue divergents et minoritaires ont été considérés.

## Favoriser l'objectivité et la conciliation des intérêts

- Un exercice de participation publique doit être piloté par une instance crédible et indépendante. Cette instance peut être un service d'une municipalité ou d'un partenaire externe pourvu qu'elle respecte des règles d'éthique connues de tous et n'assume qu'aucun conflits d'intérêt, réel ou apparent, soit présent.
- Durant les consultations, les élus sont amenés à écouter et clarifier les interrogations des citoyens, non à influencer les choix qui se présentent à eux.
- La démarche doit favoriser l'identification d'effets de synergie possibles entre les acteurs participants.

## Une réelle capacité aux citoyens et aux acteurs locaux d'influencer les décisions

*« Si on fait une démarche plus en amont, elle va davantage traiter de la pertinence du projet. Alors que si on est dans une approche qui se situe pendant le développement du projet, on est beaucoup plus dans des mesures de mitigation, puis d'atténuation du projet où on essaie de bricoler, d'arranger au mieux ce qui a été plus ou moins bien développé sur des préoccupations plus larges des citoyens qui invitent parfois à le revoir en grande partie. »*

Caroline Gagnon, professeure Faculté d'aménagement, d'architecture et d'art et de design, Université Laval.